



Des femmes et des hommes  
pour votre bien

« En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial »

Estimation <b>offerte</b> (Vente ou Location) dans le cadre d'un projet de mise en vente ou location par nos soins :	<b>0,00 euros TTC</b>
Estimation <b>payante</b> (Vente ou Locative) s'il n'y a pas de projet de mise en vente ou location :	<b>230,00 euros TTC</b>
Vacation horaire (majoration de 100 % entre 6h00 et 10h00 puis entre 19h00 et 00h00) :	<b>120,00 euros TTC</b>



## HONORAIRES SUR PRESTATIONS CONCERNANT LES TRANSACTION EN IMMOBILIER D'HABITATION ET COMMERC

### VENTES

(Honoraires **TTC maximum** à la charge du **VENDEUR**)

#### Prix de vente au mandat (tranche non cumulatives) :

- Parking / box / caves	<b>2.500,00 euros (forfaitaire)</b>
- ≤ à 200.000 €	<b>15.000,00 euros (forfaitaire)</b>
- > à 200.000 € et ≤ à 300.000 €	<b>20.000,00 euros (forfaitaire)</b>
- > à 300.000 € et ≤ à 500.000 €	<b>30.000,00 euros (forfaitaire)</b>
- > à 500.000 € et ≤ à 800.000 €	<b>45.000,00 euros (forfaitaire)</b>
- > à 800.000 € et ≤ à 1.000.000 €	<b>50.000,00 euros (forfaitaire)</b>
- > à 1.000.000 euros	<b>4,50 %</b>

*En cas de délégation de mandat : Le montant des honoraires sera celui qui est inscrit dans le mandat de vente de l'agence délégataire ou celui du dernier avenant en vigueur ; La charge des honoraires sera celle inscrite dans le mandat initial.*

#### Rédaction d'acte par l'agence (uniquement pour les biens en mandat) :

- Rédaction du compromis de vente	<b>300,00 euros</b>
	<i>(Inclus dans nos honoraires en cas de vente par l'agence)</i>
- Rédaction de la promesse de vente	<b>400,00 euros</b>
	<i>(Dont droits d'enregistrement)</i>

### LOCATIONS

(Honoraires **TTC**)

#### Baux d'habitation Loi de 1989, réglementés par la Loi ALUR.

Honoraires forfaitaire d'entremise et de négociation (uniquement pour le bailleur) : - **1 euro par mètre carré de surface habitable le pour les biens « vides »**  
- **3 euros par mètre carré de surface habitable pour les biens « meublés »**

Prestation de visite, de constitution de son dossier et de rédaction du bail (honoraires par partie prenante au bail, prix par mètre carré de surface habitable) :

- En zone très tendue :	<b>12 euros</b>
(Liste des communes dans l'arrêté du 22 décembre 2010)	
- En zone tendue :	<b>10 euros</b>
(Liste des communes annexée au décret n° 2013-392 du 10 mai 2013)	
- Pour le reste du territoire :	<b>8 euros</b>
- Etat des lieux d'entrée :	<b>3 euros</b>
(Hors intervention d'huissier)	

#### Baux régis par le Code Civil

Honoraires de recherche de locataire, rédaction de bail, état des lieux pour parking et box :

- **Un mois de loyer charges comprises** pour le bailleur
- **Un mois de loyer charges comprises** pour le locataire

Honoraires d'entremise, recherche de locataire, étude de dossiers, rédaction de bail et l'état des lieux d'entrée : résidence secondaire, logement de fonction, locaux de bureaux :

- **15 euros par mètre carré de surface habitable pour le bailleur**
- **25 euros par mètre carré de surface habitable pour le locataire**

#### Rédaction avenant de contrat de location

(Honoraires par partie prenante au bail, prix par mètre carré de surface habitable) :

**3 euros**

**BARÈME HONORAIRES APPLICABLE à COMPTER du 1er novembre 2012 (mise à jour du 1<sup>er</sup> juillet 2023)**

**La délivrance d'une note est obligatoire**